



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLOGNY
DU 20 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES 00

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Pouvoir : 0

Votants : 10

Date de convocation : 13/10/2022

Affichage convocation : 14/10/2022

Présents : Mr Bruno SIRAVO, Maire – Mme Gwendoline TITRANT, 1^{ère} adjointe - M. Stéphane AUMEUNIER, 2^{ème} adjoint - Mmes Nathalie DUROIR, Sylvia FAUCARD, Mme Sylvie LEFESTE, Mrs Didier AUBRY, Marc BORITCH, Jérémy GERBAULT, Philippe GESLAIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Marc BRODIN, Julien DELAUNAY,

Absents : M. Kévin PANNETIER, M. Victor AMBROSI

Mme Gwendoline TITRANT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 20 octobre 2022 ouverte à 20h05.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du futur aménagement forestier par l'Office National des Forêts
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- Subvention au comité du comice rural et agricole 2023
- Renouvellement de la convention avec la S.B.P.A.
- Remboursement d'une location de salle polyvalente « Espace Heure Bleue »
- Office National des Forêts : Travaux 2023 (création d'une place de retournement à Millanfroid) et programme de coupe au titre de l'année 2023
- Communes extérieures : Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré
- Subvention à la coopérative scolaire
- Mise à disposition d'un agent à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023
- Tarifs 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- SAFER DU CENTRE : Informations sur les ventes

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2022

A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2022 est approuvé.

- Démission d'un conseiller municipal :

Délibération n°DE 0055 2022

Par lettre en date du 05 septembre 2022 Mr Ludovic BESSE a informé M. Le Maire de sa décision de se retirer de sa fonction de conseiller municipal. Monsieur le Préfet en a été informé.

- Installation de deux conseillers délégués

Délibération n°DE 005 2022

M. Le Maire propose d'installer M. Philippe GESLAIN comme conseiller municipal délégué en charge des réseaux, chemins et bâtiments.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nomination de M. Philippe GESLAIN comme conseiller municipal délégué en charge des réseaux, chemins et bâtiments.

Délibération n°DE 0057 2022

M. Le Maire propose d'installer M. Julien DELAUNAY comme conseiller municipal délégué en charge du social

M. Marc BORITCH fait remarquer que M. Julien DELAUNAY est souvent absent aux diverses réunions. M Le Maire indique que M. Julien DELAUNAY a une activité professionnelle et que cela ne l'empêche pas de tenir son rôle.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention et 9 pour) les membres du conseil municipal approuvent la nomination de M. Julien DELAUNAY comme conseiller municipal délégué en charge du social.

- Montant de l'indemnité attribué aux conseillers délégués

Délibération n°DE 0056 2022 - Délibération n°DE 0057 2022

M. Le Maire propose de leur verser une indemnité égale à 5.8% de l'indice brut de la fonction publique soit 233.48 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le montant de l'indemnité versée aux conseillers délégués.

- Réorganisation des commissions municipales

Délibération n°DE 0058 2022

M. Le Maire propose

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS	Rapporteur : Bruno SIRAVO Membres : Didier AUBRY, Sylvia FAUCARD, Nathalie DUROIR,
AFFAIRES SOCIALES	Rapporteur : Julien DELAUNAY Membres : Sylvia FAUCARD, Sylvie LEFESTE, Nathalie DUROIR
COMMUNICATION	Rapporteur : Bruno SIRAVO Membres : Gwendoline TITRANT, Didier AUBRY, Philippe GESLAIN
AFFAIRES SCOLAIRES	Rapporteur : Gwendoline TITRANT Membres : Didier AUBRY, Sylvia FAUCARD, Nathalie DUROIR, Sylvie LEFESTE
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS VOIRIES ET SECURITE	Rapporteur : Stéphane AUMEUNIER Membres Kévin PANNETIER, Victor AMBROSI, Jérémy GERBAULT, Jean Marc BRODIN, Philippe GESLAIN, Marc BORITCH
FINANCES	Rapporteur : Stéphane AUMEUNIER Membres : Sylvia FAUCARD, Philippe GESLAIN, Marc BORITCH, Gwendoline TITRANT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle constitution des commissions.

- Communes Forestières : Remplacement du délégué suppléant

Délibération n°DE 0059 2022

M. Le Maire propose

Délégué titulaire : Philippe GESLAIN

Délégué suppléant : Marc BORITCH

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce remplacement.

- CCTHB / commission économie : Remplacement du délégué titulaire

M. Le Maire propose

Délégué titulaire : Gwendoline TITRANT

Délégué suppléant : Bruno SIRAVO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce remplacement.

- Désignation d'un conseiller municipal correspondant « incendie et secours »

Délibération n°DE 0060 2022

Après lecture de la lettre de la Préfecture, M.Le Maire propose Stéphane AUMEUNIER

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nomination de M. Stéphane AUMEUNIER.

- BUDGET COMMUNAL

M. Stéphane AUMEUNIER fait le point sur l'état des finances au 15 octobre 2022

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	693 296.41
RECETTES	738 672.58
TOTAL	+ 45 376.17
EXCEDENT ANTERIEUR	665 627.09
TOTAL	+ 711 003.26

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	115 089.74
RECETTES	134 310.20
TOTAL	+ 19 220.46
DEFICIT ANTERIEUR	-63 575.30
TOTAL	- 44 354.84

RESULTAT 2022 AVEC LES EXCEDENTS + 666 648.42

M. Stéphane AUMEUNIER nous indique qu'au 15/10/2022 le budget est tenu, normalement les réserves ne seront pas utilisées ou très peu.

- Passage à la M57

Délibération n°DE 0061 2022

M. Stéphane AUMEUNIER nous indique que comme notre secrétaire de mairie va être remplacée suite à son départ en retraite sur cette année 2023, le responsable du Service de Gestion Comptable de Baugy nous conseille d'accepter de mettre en place cette nouvelle nomenclature dès le 01/01/2023 et de ne pas attendre l'obligation du 01/01/2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la mise en place de la M57 à compter du 01/01/2023

- Redevance TELECOM 2022

Délibération n°DE 0062 2022

M. Stéphane AUMEUNIER nous expose les tarifs de cette redevance

20.583 kms réseau aérien à 56.86 € = 1 149.78 €

20.926 kms de réseau souterrain à 42.64 € = 892.29 €

TOTAL : 2 042.07 €uros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le montant de la redevance pour 2 042.07 €uros

- Taxe d'Aménagement

La CCTHB n'ayant pas encore délibéré puisqu'elle estime ne pas avoir assez d'information sur le sujet, un conseil des Maires exceptionnel va avoir lieu le 02/11/2022. Une décision doit être prise sinon c'est le Préfet qui tranchera.

- SDE18

Délibération n°DE 0063 2022

M. Stéphane AUMEUNIER nous expose la modification des statuts de 2016 :

- modifier la composition du SDE18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale

- supprimer la notion compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021

- élargir la compétence IRVE aux mobilités douces

- exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte ou de tiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la modification des statuts du SDE18.

- CANTINE – GARDERIE

Délibération n°DE 0064 2022

Mme Gwendoline TITRANT propose la création d'un forfait garderie midi de 5€ pour permettre aux enfants qui auraient besoin d'un accompagnement d'avoir un agent dédié qu'un temps de 30 minutes pour les aider aux repas.

Mme Sylvie LEFESTE demande des explications, Mme Gwendoline TITRANT lui indique qu'ainsi nous pourront mettre un agent à disposition d'un enfant pour l'aider au repas suite à un accident ou à un handicap.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la création de ce forfait garderie midi de 5€.

Mme Gwendoline TITRANT informe le conseil que depuis la rentrée l'équipe périscolaire est stable, que le midi c'est plus de 80 repas qui sont servis et de ce fait

le service est de nouveau en 4 salles pour le bien-être des enfants. En garderie le soir c'est près de 45 enfants qui profitent des services proposés.

Délibération n°DE 0065 2022

Mme Gwendoline TITRANT informe le conseil que le lave-vaisselle qui avait 12 ans est hors service depuis presque 3 semaines, que les équipes font toute la vaisselle à la main. Suite à la réunion exceptionnelle vu l'urgence de la situation, notre choix pour le remplacement s'est arrêté à la proposition de EUROMAT pour un montant de 6 468.00 €uros TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident l'acquisition du lave-vaisselle auprès de EUROMAT.

Délibération n°DE 0066 2022

Mme Gwendoline TITRANT informe le conseil que le four qui avait 10 ans et était sous dimensionné est hors service depuis ce jour. Suite à la réunion exceptionnelle vu l'urgence de la situation, notre choix pour le remplacement s'est arrêté à la proposition de API pour un montant de 3600 €uros sachant qu'une subvention de 3200 €uros avait été accordée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident l'acquisition du four auprès de API.

- ECOLE

Mme Gwendoline TITRANT informe le conseil que depuis le conseil du 02/09/2022, nous avons recruté une ATSEM qui intègre nos effectifs le 01/11/2022. Que comme convenu, un remplaçant est présent à l'école depuis le 26/09/2022.

L'aide ATSEM a démissionné en date du 19/10/2022, afin de ne pas laisser la classe de GS/CP sans ressource, un complément de 3h de 8h30 à 11h30 est mis en place jusqu'au 31/12/2022 en attendant que le conseil municipal statue pour l'année 2023.

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Suite à la délégation accordée à M. Le Maire, ce dernier n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

A n°220-906-908-909 situées 12 Les Girards d'une superficie de 91a 96ca.

La séance est levée à 20h25.

Le Maire
Bruno SIRAVO



La secrétaire de séance
Gwendoline TITRANT

